



Le 23 février 2024

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL DU 04 MARS 2024

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur à la SEANCE du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **Lundi 04 mars 2024 à 20 heures 00 à la Maison de la Ruralité de Froidchapelle.**

ORDRE DU JOUR :

1. Approuve le procès-verbal de la séance antérieure
2. 1.842.075.1 : – Conseil de l'Action sociale – remplacement d'un conseiller démissionnaire – élection de plein droit.
3. 2.073.512.438 - PATRIMOINE FORESTIER - Vente publique par soumissions des produits forestiers résineux du 19 février 2024 – Résultats - Information.
4. 1.824 : - IPALLE - Wap'Isol - Convention 2024 2027 - Adhésion
5. 2.077.3 – MARCHES PUBLICS – Elections du 9 juin 2024 - Accord-cadre pour l'achat de fournitures et prestations - Adhésion
6. 1.778.5 Plan Habitat Permanent - Zones reconvertibles en zones d'habitat vert - Décision
7. 2.073.515.12 : Conception, réalisation et exploitation d'une chaufferie centralisée biomasse et d'un réseau d'énergie thermique à Boussu-Lez-Walcourt. Approbation des conditions et du mode de passation.
8. 2.087.41 - Personnel communal - règlement de travail - ajout d'une annexe - Approbation
9. 2.073.513.2 : Patrimoine communal - logement tremplin – chaussée de Beaumont 113/2 à Boussu-lez-Walcourt – attribution - décision.
10. 2.073.511.1 Patrimoine Communal - Acquisition de deux parcelles de terrain sises Parc résidentiel « Le Cul de Cheval » - DECISION
11. 1.844: Plan de cohésion sociale - projet de réduction des risques - asbl Educa Santé - convention de partenariat 2024 - adhésion.
12. 1.844: PCS rapport financier 2023 - approbation
13. 2.077 : Décisions des autorités supérieures/de tutelle et informations diverses - communication.

HUIS CLOS

14. 1.851.11.08 - Enseignement 2023/2024 - Lettre de mission du directeur - école communale de Boussu-lez-Walcourt.

Par ordonnance :

Le Directeur Général,

Stéphane DENIS.



Le Bourgmestre,

Alain VANDROMME.